

COURSE DU MONT AFRIQUE 2011



REGLEMENT DE LA COURSE

ART.1 – L'ORGANISATION

L'épreuve est organisée par l'Association de Loisirs de Corcelles les Monts dont le siège social est domicilié à la Mairie 15 rue Eiffel 21160 Corcelles-les-Monts.

ART.2 – LES EPREUVES

La course du Mont Afrique 2011 organisée le Dimanche 25 septembre 2011 comprend trois épreuves dont le départ est donné depuis la salle des fêtes de Corcelles les Monts.

- ❖ 1 épreuve de 28 Km environ en boucle,
- ❖ 1 épreuve de 12 Km environ en boucle,
- ❖ 1 épreuve de 2km environ en boucle.

Le départ des courses 38 et 12 Km sera donné en même temps à 8h30.

Le départ de la course de 2km sera donné à 12h.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les horaires selon les contraintes environnementales, météorologiques et sécuritaires.

Le nombre de participants sur l'ensemble des courses 12 et 28km est limité à 300.

ART.3 – PARTICIPATION ET CATEGORIES D'AGE

Les épreuves sont ouvertes à toutes personnes licenciées ou non licenciées

L'épreuve 38km est ouverte aux catégories : Espoir – Seniors - Vétérans 1 - Vétérans 2 et Vétérans 3

L'épreuve 12km est ouverte aux catégories : Minimes - Cadets - Espoir – Seniors - Vétérans 1 - Vétérans 2 et Vétérans 3

L'épreuve 2km est ouverte aux catégories : 9 -10 ans / 11 – 12 ans / 13 – 14 ans

Catégories d'âge de la FFA :

Espoirs	nés entre 1989 et 1991
Séniors	nés entre 1988 et 1972
Vétérans 1	nés entre 1971 et 1962
Vétérans 2	nés entre 1961 et 1952
Vétérans 3	nés entre 1951 et 1942
Vétérans 4	nés en 1941 et avant

ART.4 – INSCRIPTION

Toute inscription devra être obligatoirement accompagnée d'une copie de licence FFA ou d'un certificat médical précisant de manière explicite la non contre-indication de la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. Aucun départ ne sera autorisé sans cette condition préalable.

Tarifs Inscription :

Course	préinscription	Inscription sur place
28 Km	14€	15€
12 Km	11€	12€
2 Km	6€	7€

Les inscriptions peuvent se faire :

➤ Par courrier avant le mardi 20 septembre 2011 à l'adresse :

Bruno BALLET - Course du Mont Afrique

2 r St Antoine 21160 CORCELLES LES MONTS

Accompagné d'un chèque tarif préinscription libellé à l'ordre de : Association de Loisirs de Corcelles les Monts

➤ Sur place, une heure avant le départ de la course

ART.5 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectuera le matin de la course sur le site du départ de 07h à 08h20.

Les dossards devront être fixés sur la poitrine et rester visible tout au long de la course. Leur visibilité contribue à la qualité et rapidité de l'édition du classement.

ART.6 – BALISAGE

Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur, des signaleurs seront également postés aux endroits importants du parcours, en particulier à la séparation des parcours 12 et 28km.

ART.7 – ABANDONS

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir un signaleur ou organisateur de la course et restituer son dossard.

ART.8 – PRIX et RECOMPENSES

Un lot souvenir sera remis à chaque participant.

La remise des prix aura lieu sur le site de départ/arrivée. Seront récompensés les trois premiers et les trois premières de chaque catégorie.

ART.9 – ASSURANCE

L'association organisatrice a souscrit une assurance responsabilité civile pour tous les membres du Comité d'Organisation, pour la durée de l'évènement.

Il incombe aux participants licenciés de se conformer aux conditions d'assurance liées à leur licence et aux autres coureurs de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique du trail et des sports nature.

L'association organisatrice ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

ART.10 – OBLIGATION DES PARTICIPANTS

- Le respect du cadre environnemental de cette manifestation est une valeur majeure pour les organisateurs de la Course du Mont Afrique et toute attitude contraire au principe de respect des règles de protection de l'environnement entraînera la disqualification du coureur.
- Les bicyclettes et engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Il est également interdit de courir avec son chien dans le cadre de la course.
- Tout coureur se doit de respecter les bénévoles, membres de l'organisation sous peine de disqualification.

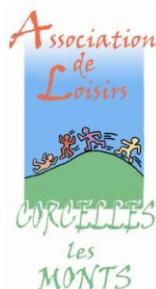
ART.11 – DROITS A L'IMAGE

Par son engagement, tout coureur autorise L'association organisatrice ainsi que ses partenaires et média, à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître. Pour tout coureur qui s'y opposerait il suffit d'en informer l'organisateur par écrit indiquant nom, prénom, adresse et le numéro de dossard s'il est connu.

L'association organisatrice s'engage à n'utiliser les images de la course que dans le but d'information et de promotion de ses activités et de la Course du Mont Afrique.

ART.12 – ACCEPTATION DU REGLEMENT DE L'EPREUVE

En acquittant son inscription à la course, tout concurrent confirme avoir pris connaissance du règlement et de l'accepter sans réserve.



**Association de Loisirs
de Corcelles les Monts**
Mairie 7 rue Eiffel
21160 Corcelles les Monts